

20 MARS 2015

FEM/2035

« Le changement arrive »: la Commission de la femme clôt sa session annuelle sur une note d'optimisme face au potentiel du futur programme de développement pour l'après-2015

Cinquante-neuvième session,
19e séance – matin

- CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COUVERTURE DES RÉUNIONS

« Le changement arrive », a annoncé aujourd'hui la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, à la fin des travaux annuels des 45 membres d'une Commission de la condition de la femme dont le rôle dans le suivi du futur programme de développement pour l'après-2015 a été « confirmé ».

« Avalons ce dernier kilomètre et visons la fin des inégalités entre les sexes d'ici à 2030 », a encouragé la Directrice exécutive d'ONU-Femmes qui a voulu, pour ce faire, que l'on s'attaque immédiatement au « démantèlement » du patriarcat, « pas à sa réforme et pas à des solutions pour vivre avec ». Les discussions ont montré, « avec la clarté du cristal » que les lacunes et les problèmes sont à la fois « structurels et psychologiques ». Si nous changeons les lois et les coutumes, les attitudes et les croyances qui façonnent nos comportements, nous parviendrons à un monde où chacun pourra s'épanouir. « C'est une nécessité pour le succès des objectifs de développement durable. » « Le changement arrive », a-t-elle annoncé.

« Accélérons les efforts pour faire de l'égalité entre les sexes, de l'autonomisation des femmes et des droits de la femme et des filles une réalité », a renchéri la Présidente d'une Commission de la condition de la femme « renforcée dans son rôle de leader et de championne de l'égalité » et « confirmée » pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015.

Avant de fermer ses portes, la Commission a adopté par 27 voix pour, 13 abstentions et l'opposition des États-Unis et d'Israël, son projet de résolution annuel sur la situation des femmes palestiniennes* par lequel elle recommande, entre autres, au Conseil économique et social (ECOSOC), de réaffirmer que

l'occupation israélienne demeure le principal obstacle à l'amélioration de la condition des Palestiniennes, à leur autonomisation et à leur participation au développement de leur société, s'agissant aussi de la promotion de la paix et de la sécurité. Selon la Commission, l'ECOSOC devrait exhorter la communauté internationale à progresser plus rapidement vers la conclusion d'un traité de paix fondé sur des paramètres clairs et assortis d'un calendrier précis, en vue de parvenir à un règlement du conflit israélo-palestinien, conformément à la solution de deux États. Les représentants d'Israël, des États-Unis, de l'Union européenne et du Japon ont expliqué leur vote.

Celle de l'État de Palestine a fait une déclaration après avoir demandé au secrétariat de la Commission de retirer le nom de son État de la liste des coauteurs du projet de résolution dans la mesure où il fait déjà partie du Groupe des 77 et la Chine. La représentante s'est dite « bien consciente » des incidences juridiques de sa demande.

La Commission avait commencé ses travaux annuels le 9 mars avec l'adoption d'une Déclaration politique dans laquelle les ministres et représentants de gouvernement constatent que les progrès ont été « lents et inégaux » depuis l'adoption en 1995 par la Conférence mondiale sur les femmes, du Programme d'action de Beijing. Dans la Déclaration politique, a rappelé la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Mlambo-Ngcuka, les ministres et représentants prennent des engagements sur le renforcement de l'application des lois, politiques et stratégies, et des mécanismes institutionnels chargés de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes; la transformation des normes et stéréotypes discriminatoires; l'accroissement des investissements dans l'égalité entre les sexes; l'amélioration de la redevabilité dans le respect des engagements; et le renforcement des capacités, de la collecte des données, du suivi et de l'évaluation.

Il faut travailler dès l'instant à cette Déclaration politique pour qu'en septembre, on en sache un peu plus sur « vos engagements renforcés », a dit la Directrice exécutive d'ONU-Femmes aux délégations, en parlant du Sommet qui devrait adopter le programme de développement pour l'après-2015. Nous voulons des progrès solides et quantifiables en 2020 et l'assurance que 2030 sera effectivement « la date de péremption » des inégalités entre les sexes, a-t-elle insisté, en disant rechercher le soutien des États à l'inclusion d'un objectif spécifique fort sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et filles dans « un programme qui devra placer l'égalité au cœur du développement durable, influençant toute la sphère des activités ».

Outre son débat général, la Commission a organisé, cette année, neuf tables rondes thématiques et quelque 600 manifestations parallèles. Elle a adopté un texte sur l'organisation future de ses travaux qui selon sa Présidente, permettra à la Commission de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et dans le suivi du programme post-2015. Un « segment ministériel » est désormais institué pour chaque session ainsi qu'une participation plus large de la société civile.

La prochaine session sera présidée par M. Antonio De Aguiar Patriota, du Brésil qui sera épaulé aux vice-présidences par Mmes Fatma Alzahra Abdelkawy, de l'Égypte et Sejla Durbuzovic, de la Bosnie Herzégovine. La composition complète du bureau sera connue ultérieurement tout comme les quatre membres manquants du Groupe de travail chargé des communications –plaintes- relatives à la condition de la femme. Seule la Chine a été proposée aujourd'hui.

[*E/CN.6/2015/L.5](#)

SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET À LA VINGT-TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTITULÉE « LES FEMMES EN L'AN 2000: ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES, DÉVELOPPEMENT ET PAIX POUR LE XXIÈ SIÈCLE »

Projet de résolution sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2015/L.2)

Par ce texte, adopté par 27 voix, 13 abstentions, deux voix contre (États-Unis et Israël), la Commission de la condition de la femme recommande au Conseil économique et social (ECOSOC) de réaffirmer que l'occupation israélienne demeure le principal obstacle à l'amélioration de la condition des Palestiniennes, à leur autonomisation et à leur participation au développement de leur société. L'ECOSOC devrait souligner qu'il importe de s'employer à accroître leur rôle dans la prise de décisions concernant la prévention et le règlement des conflits et de veiller à ce qu'elles participent et soient associées sur un pied d'égalité à toutes les initiatives tendant à l'instauration, au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité.

L'ECOSOC devrait donc demander à la communauté internationale de continuer à fournir d'urgence l'assistance et les services nécessaires pour tenter de rendre moins pénible la situation humanitaire catastrophique dans laquelle se trouvent les Palestiniennes et leurs familles, en particulier pour répondre à la crise humanitaire et aux besoins immenses en matière de reconstruction et de redressement dans la bande de Gaza et de contribuer à la reconstruction des institutions palestiniennes en tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous ses programmes d'assistance internationale. L'ECOSOC devrait également demander aux donateurs internationaux de s'acquitter sans retard de tous les engagements pris à la Conférence internationale du Caire pour la Palestine et la reconstruction de Gaza tenue le 12 octobre 2014. Il exigerait qu'Israël respecte tous les principes, règles et instruments pertinents du droit international afin de protéger les droits des Palestiniennes et de leur famille.

L'ECOSOC devrait aussi exhorter la communauté internationale à redoubler d'efforts pour progresser plus rapidement vers la conclusion d'un traité de paix fondé sur des paramètres clairs et assortis d'un calendrier précis qui permette de régler toutes les questions en suspens de façon à ce que prenne rapidement fin l'occupation israélienne qui a débuté en 1967 et en vue de parvenir à un règlement juste, durable et pacifique du conflit israélo-palestinien, conformément à la solution de deux États.

La représentante d'Israël a refusé de voir certaines délégations détourner ce forum pour des gains politiques à court terme. Selon elle, les véritables oppresseurs, des femmes palestiniennes ne sont pas mentionnées dans ce projet de résolution, à savoir leurs propres dirigeants et la législation en place. Si ce texte reflétait la vérité, il mentionnerait aussi les crimes commis contre les femmes israéliennes par des terroristes palestiniens, a-t-elle relevé avant de revenir sur le fait que « du point de vue moral le texte a des motivations politiques ». Elle a estimé que le fait de condamner Israël, entre toutes les nations du Moyen-Orient, est « absurde », compte tenu des droits dont jouissent les femmes israéliennes.

C'est la raison pour laquelle Israël a demandé un vote et a voté contre le projet de résolution, a-t-elle expliqué. S'exprimant en arabe, elle a déclaré que « malheureusement nos collègues palestiniens utilisent cette enceinte pour faire adopter une résolution contre Israël. Nous devons coopérer et travailler ensemble pour notre avenir », avant de préciser qu'en votant contre ce texte, Israël ne votait en aucun cas contre les femmes palestiniennes.

La représentante des États-Unis s'est aussi insurgée contre un texte qui « punit un État ». Mon pays, a-t-elle affirmé, a toujours soutenu le peuple palestinien et les femmes palestiniennes, comme en atteste son statut de plus grand donateur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les 390 millions de dollars qu'il lui a donnés en 2014. Mon pays a voté contre ce projet de résolution parce que, a-t-elle justifié, la Commission continue de mettre en avant des éléments politiques. « Le texte ne sert personne ».

Au nom de l'Union européenne, la représentante des Pays-Bas a expliqué son abstention en arguant que toute résolution qui concerne un pays en particulier, dans ce cas l'État de Palestine, devrait être négociée à l'Assemblée générale.

Quoique préoccupé par la situation des femmes palestiniennes, le représentant du Japon a dit avoir été contraint de s'abstenir face à un texte « déséquilibré ».

Pourtant pour la représentante de l'État de Palestine, ce type de textes est toujours nécessaire, compte tenu de la situation des palestiniens, et en particulier des femmes palestiniennes, qui vivent dans les territoires occupés et y subissent au quotidien des violations graves du droit international et des droits de l'homme commises par Israël. Ce texte met l'accent sur les femmes palestiniennes parce que ce sont elles qui portent le plus lourd fardeau de ces pratiques illégales et « il n'est que légitime » de demander à la communauté internationale de s'en préoccuper, a-t-elle estimé.

Discours de clôture

« Nous sommes tous conscients qu'il n'y a pas de raccourci pour réaliser l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et le respect des droits de la femme et des filles », a déclaré Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes. La lutte pour l'égalité est politiquement et

moralement incomplète sans le respect des droits de l'homme. Elle a salué la Déclaration politique adoptée par la Commission et jugé qu'il faut commencer à y travailler immédiatement pour qu'en septembre on puisse en savoir plus sur « vos engagements renforcés », a-t-elle dit aux délégations. Nous voulons des progrès solides et quantifiables en 2020, et l'assurance que 2030 sera effectivement « la date de péremption » des inégalités entre les sexes.

Se félicitant du travail de la Commission et du Conseil économique et social (ECOSOC), la Directrice exécutive a néanmoins regretté qu'ils se soient abstenus d'impliquer la société civile. « Leur implication est la chose la plus stratégique et nous continuerons à presser les États Membres de l'assurer ». « Une réduction de leur espace d'expression aura un coût pour nous tous et nous l'avons dans de nombreuses parties du monde », a-t-elle averti. Elle s'est tout de même félicitée de ce que de nombreux États aient intégré des membres de la société civile dans leur délégation. Elle a salué une session caractérisée par quelque 600 manifestations parallèles, « des échanges extraordinaires et des occasions de renforcer la solidarité ».

La Directrice exécutive a dit rechercher le soutien des États à un objectif spécifique fort sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et filles dans le programme de développement pour l'après-2015, un programme qui devra placer l'égalité au cœur du développement durable, influençant toute la sphère des activités. Nous devons aussi faire en sorte que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement change les choses s'agissant de la mobilisation des ressources pour l'égalité entre les sexes.

Nous devons, a poursuivi la Directrice exécutive, renforcer le leadership et la participation des femmes à toutes les décisions relatives aux changements climatiques, et à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

Le changement arrive, a annoncé la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, en estimant qu'il faut se concentrer sur le « démantèlement » du patriarcat, « pas la réforme, le démantèlement, et non pas des solutions pour vivre avec ». Les discussions de ces deux dernières semaines ont montré, « avec la clarté du cristal » que les lacunes et les problèmes sont à la fois « structurels et psychologiques ». Nous devons changer la société tout entière, les hommes, les femmes, le monde rural et urbain, les traditions, les jeunes gens et les enfants, a encore martelé Mme Mlambo-Ngcuka. Si nous changeons les lois et les coutumes, les attitudes et les croyances qui façonnent nos comportements, nous aurons un monde dans lequel on pourra s'épanouir, a-t-elle conclu. « Le travail paie toujours. Partons et avalons ce dernier kilomètre. Visons la fin des inégalités avant 2030. C'est une nécessité pour le succès des objectifs de développement durable. »

La Présidente de la Commission de la condition de la femme, Mme Kanda Vajrabhaya (Thaïlande), s'est félicitée de la résolution sur l'« Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission » qui assure à cette dernière un rôle important dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme

d'action de Beijing et dans le suivi du programme de développement pour l'après-2015. La résolution institue un segment ministériel à chaque session et une large participation des organisations de la société civile. « La Commission est donc renforcée dans son rôle de leader et de championne de l'égalité entre les sexes. » « Accélérons les efforts pour faire de cette égalité, de l'autonomisation des femmes et des droits de la femme et des filles une réalité. »

WOMEN AND GENDER ISSUES

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.